00000387

## LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA SURETE DE LA WILAYA DE DAKHLET NOUADHIBOU

Objet: rapport d'expertise N° 222

: lettre N° 271/DRS DAKHLET NOUADHIBOU/ CP TAKHTIT 1 du 22-11-2023

PJ : 1-Rapport de l'expertise

2-Un scellé de 10.14 gramme de résine du cannabis

Ampliation: DGSN pour compte rendu

Suite à la lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport d'expertise, établi par le Laboratoire de Police Technique et scientifique, relatif à l'examen d'une quantité de produit suspect, objet de la réquisition du commissariat de police Takhtite 1, citée en référence.

L'expertise a mis en évidence, la présence d'une substance de résine de cannabis. BIP Jacons Toolar

Il s'agit d'un stupéfiant incriminé par la loi Mauritanienne.

Vous trouvez ci-joint, après objet rempli, le même scellé en retour.

COMMISSAIRE CONTROLEUR MOHAMED DENNA ESSEISSAH